

## 6 Société et Culture

Protection sociale/Début des négociations tripartites sur la branche vieillesse au Gabon  
Asseoir de nouveaux paramètres pour le calcul de la pension

Frédéric Serge LONG

Libreville/Gabon

Jusqu'au 10 novembre prochain, à la Chambre de commerce de Libreville, les représentants de l'administration publique, des organisations patronales et syndicales débattront, une fois encore, du bien-être des retraités au cours de cette importante rencontre ouverte, hier matin, par le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet.

PRÈS d'un an après la publication du Code de protection sociale, et quatre mois à la suite de la tenue à Libreville du premier Forum national sur la retraite, la question du bien-être des personnes admises à y faire valoir leurs droits au Gabon revient toujours au centre des débats. Cette fois-ci, il s'agit de discuter et d'échanger sur l'amélioration totale de leur prise en

charge et la garantie pour ces compatriotes ayant cessé leurs activités des lendemains sans désillusions.

D'où l'ouverture, hier à la Chambre de commerce, jusqu'au 10 novembre prochain, des négociations tripartites (Etat-patronat-syndicats) sur la revalorisation de leurs pensions. En présence, notamment, du Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, et des membres du gouvernement.

« Le système en vigueur depuis plus de 40 ans est arrivé à essoufflement. Il ne correspond plus aux politiques publiques mises en place en faveur du développement humain, de la lutte contre la pauvreté et des formes sociales qu'impulse le gouvernement de la République. Il importe donc de réfléchir ensemble sur les leviers qui assureraient, à court, moyen et long termes, la survie de notre



Le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, a procédé à l'ouverture de la rencontre.

système de protection sociale adossée à une loi d'orientation en cours d'adoption et dont la souplesse permet à la fois de favoriser l'enrôlement des professionnels des pans entiers des secteurs d'activités non encore couverts, et d'ouvrir des passerelles à des couvertures sociales complémentaires», a déclaré le directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), Nicole Assélé.

C'est dire que le sort de la branche vieillesse au Gabon, gérée par la CNSS,

organisme établi par la loi 6/75 du 25 novembre 1975, mérite qu'on s'y penche sérieusement, 42 ans après. « A cause des caractéristiques actuelles de la population résidant sur le territoire national d'une part, et du fait de la spécificité du contexte économique et social aujourd'hui, et de la situation financière que traverse la CNSS d'autre part, nous sommes légitimement portés à nous interroger sur l'actualité et la pertinence des paramètres de référence pour le calcul actuel de la pension

vieillesse. Notre régime des pensions vieillesse est largement déficitaire depuis plusieurs décennies. Le paiement n'est permis que grâce aux ressources des autres branches», a souligné, pour sa part, le ministre d'Etat à la Protection sociale. Ce qui signifie, à son avis, qu'il faut revoir l'âge d'admission à la retraite, la durée et le taux de cotisation, l'assiette et le taux de remboursement.

Le gouvernement, a poursuivi le ministre d'Etat Biyoghe Mba, est d'avis que l'espérance de vie des Gabonais aujourd'hui permet de fixer l'âge d'admission à la retraite à 65 ans, la durée des cotisations à 25 ans, le taux de remboursement à 40%, etc. Reste maintenant aux représentants du patronat et des travailleurs de statuer là-dessus.

Quoi qu'il en soit, la protection sociale est une nécessité sociale et économique, comme l'a indiqué hier le

Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet. « Investir dans un tel socle signifie investir dans la justice sociale et le développement économique. La protection sociale contribue à la croissance économique, en améliorant la productivité du travail et en renforçant la stabilité sociale, tout en réduisant la pauvreté», a relevé le chef du gouvernement.

« En temps de crise, comme celle que nous subissons actuellement, la protection sociale agit comme stabilisateur anticyclique automatique sur l'économie. A ce titre, le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger accorde une large place au secteur social dans son Plan de relance de l'économie de notre pays», a-t-il ajouté.

La problématique est ainsi posée. Il ne reste plus qu'à attendre le 10 novembre prochain pour obtenir les conclusions des travaux entamés hier matin.

## Rentrée judiciaire / Cour d'appel administrative

## Les nouveaux responsables prennent leurs fonctions

SM

Libreville/Gabon

Lydie Mamiaka, récemment promue à la tête de cette juridiction, a été installée hier, à la faveur d'une audience solennelle, conformément aux dispositions de la loi. Tout comme la nouvelle présidente du tribunal administratif de Li-

breville, Josephat Ibinga Yangou, ép Moussavou.

LES magistrats nommés lors du Conseil supérieur de la magistrature, le 16 septembre dernier, ont été installés hier, dans le cadre de la rentrée judiciaire de la Cour d'appel administrative de Libreville. Entre autres, le premier président de cette juridiction, Lydie Mamiaka, précédemment



Le président de la Cour d'appel administrative, Lydie Mamiaka...



... et celui du tribunal administratif, Josephat Ibinga Yangou, désormais en fonction.

président de chambre de ladite Cour. Ainsi que le nouveau commissaire général à la Loi, Anatho Edowiza. C'était à la faveur d'une audience solennelle au siège Conseil d'Etat, en présence de plusieurs hauts responsables de l'administration.

De même, Josephat Ibinga Yangou, ép Moussavou, promue président du tribunal administratif de Li-

breville, a été officiellement installée.

Durant cette cérémonie, sept responsables promus, affectés et mutés au sein de ces deux juridictions ont été installés, ainsi que le greffier en chef et son adjoint. En outre, six nouveaux greffiers affectés au tribunal administratif de Libreville ont prêté serment.

## Pensions retraite

## La CNSS va recenser avant de payer

I. I

Libreville/Gabon

Une opération de routine qui, dans le contexte actuel, va permettre à la Caisse nationale de sécurité sociale de savoir si réellement elle paie aux bénéficiaires régulièrement inscrits sur son fichier-pension et, surtout, si tous ces bénéficiaires sont encore en vie.

A partir du 5 décembre prochain, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) va engager une opération - de routine certes - de recensement physique de ses pensionnaires. Une source proche de la direction générale précise que c'est dans un souci de savoir si elle paie effectivement aux bénéficiaires régulièrement inscrits sur son fichier-pension « et surtout si tous ces bénéficiaires sont encore en vie » que la



Les membres de l'équipe projet du fichier-pensions CNSS en travaux à Libreville.

Caisse nationale de la Sécurité sociale enclenche cette opération.

Une opération portant sur le versement des pensions aux retraités physiquement présents sur les différents sites de paiement CNSS, tant à Libreville que dans les agences de l'intérieur du pays.

En d'autres termes, la CNSS précise: « pour le mois de décembre, aucune pension ne sera perceptible aux guichets des banques qui détiennent dans leurs écritures les comptes des retraités de la Caisse nationale de sécurité sociale. »

C'est pour parer à toute éventualité et prévenir la gestion des flux sur les différents sites de retrait des chèques qu'une équipe projet est à pied d'œuvre, sous la coordination du directeur des Prestations techniques de la CNSS, Romaric Ngomo. Cette commission stratégique procède, dans un premier temps, à l'examen et au toilettage administratif du fichier des pensions. Puis elle s'attellera, dans les tout prochains jours, à l'organisation matérielle de l'opération à venir.

Pour le directeur général

de la CNSS, Nicole Assélé, cette opération, à l'instar de celle en cours sur la mise à jour du fichier du personnel et bien d'autres chantiers ouverts, contri-

bueront à asseoir l'efficacité de la dépense et l'efficience des charges de la CNSS. Avec quelques trente mille (30.000) inscrits sur son fichier-pension, la

CNSS paie mensuellement près de sept milliards de francs CFA au titre de pensions et autres allocations-vieillesse à ces ayants droit.

